

CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 3 AVRIL 2006

COMPT E R E N D U

Etaient présents :

Messieurs SAULOUP Louis, BONSERGENT J.François, CADOT Roland, BOISRAME Marcel, PERRAULT Eugène, BOURGEAIS Michel, ROUSSEAU J.Paul, GODICHEAU J.Pierre, FOURMAULT Bertrand, LANDRON Pascal, PERRAULT Jean-Marie, LARDEUX Georges, DAVID Francis, GABORIAUD Bernard, HAMON Daniel, BERNET Guy, BRIN André, Mesdames CHARRAUD Isabelle et BUREAU Brigitte.

Etaient excusés :

- M. Daniel LOISEAU, qui avait donné pouvoir à M. André BRIN
- M. Gilles JAMET, qui avait donné pouvoir à M. Louis SAULOUP
- Mme Jacqueline DRU, qui avait donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD
- Mme Sylvie GILET-LORAND, qui avait donné pouvoir à M. Bertrand FOURMAULT

Secrétaire de séance : M. Pascal LANDRON

Assistait également à la réunion : M.Christine JEMIN (Directrice des services)

Ouverture de la séance à 20 H 40.

❖ Présentation par M. Denis AUBRY, Technicien du Conseil Général, des travaux sur le Parc de l'Isle Briand relatifs à l'abattage et à la replantation d'arbres. Le plus visible pour les habitants étant les travaux sur les berges de l'Oudon : 287 sujets. L'abattage sera réalisé en plusieurs phases. La 1^{ère} rangée sera conservée provisoirement et la 2^{ème} abattue.

M. AUBRY rappelle l'obligation de replanter à un minimum de 3,25 m de la berge.

Ces travaux pourraient se réaliser en juin et novembre 2006. Le planning n'est pas encore définitivement arrêté à ce jour.

Débat au niveau du Conseil :

- cette nouvelle plantation, en 2^{ème} plan, ne va-t-elle pas créer un rideau ?
- est-ce judicieux d'abattre des arbres en juin ?
- quel moyen pour dessoucher ?

M. Aubry répond qu'il n'y aura pas d'effet « masse » qui pourrait masquer l'hippodrome, les arbres seront plantés en conséquence et dès qu'ils auront poussés, l'autre rangée pourra être abattue. Concernant la date des travaux, il est difficile de prendre tous les vœux en compte : ne pas intervenir au moment des manifestations hippiques, ne pas dégrader les pistes et pouvoir bénéficier des services du génie pour évacuer si possible par voie d'eau le débardage.

Une commission a déjà réfléchi sur ce planning et il semblait que ce soit la meilleure solution.

M. le Maire confirme la décision de régénérer les arbres, l'objectif étant de travailler pour l'avenir. Cette réunion d'information aux Conseillers Municipaux sera suivie d'un commentaire dans le bulletin.

❖ **Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil du 20 mars 2006**

M. Fourmault souhaite apporter une précision sur les propos qu'il a tenus et qui sont portés à la page 6 du compte rendu : « Il ne faudra pas compter sur nous pour faire les choix. » Il précise que lui et son équipe viennent quand ils sont invités à donner leur avis et ajoute : « Ecoutés, mais pas obligatoirement entendus. »

Approbation à l'unanimité.

❖ **Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Il est proposé d'ajouter à cet ordre du jour les différents points traités en commission, notamment ceux ayant une conséquence financière, ainsi que deux points :

→ l'accord sur la mise en disponibilité d'un agent du service technique pour une durée d'une année.

→ une délibération, demandée par le Trésorier Payeur, relative au règlement des indemnités dans le cadre de l'expropriation du futur lotissement du Bocage.

Accord à l'unanimité pour ajouter ces points

❖ **Agenda du Maire**

M. le Maire liste et commente les rencontres auxquelles il a participé depuis le dernier Conseil.

Il aborde plus spécialement l'utilisation des recettes de la TPU (Taxe Professionnelle Unique). Certains élus locaux pensent que celles-ci ne doivent être affectées qu'au financement de dossiers économiques. Il ajoute que pour faire venir des entreprises sur notre secteur, il convient d'avoir des infrastructures pour l'accueil de ces industriels et de répondre aux besoins des familles qui viennent travailler dans ces entreprises.

M. Cadot ajoute que ce débat annonce l'idée des taxes additionnelles : en concret, la Communauté de Communes pourrait appeler une partie des taxes « ménages. »

M. le Maire y est opposé et demande à l'assemblée sa position.

Celle-ci partage la position de M. le Maire.

⇒ COMMISSION FINANCES

➤ Salle de gymnastique : résultat de l'appel d'offres et choix des entreprises – Autorisation pour M. le Maire de signer les marchés et pièces nécessaires.

La consultation portait sur 11 lots. La Commission d'Appel d'Offres a retenu 10 lots. Le lot 4 « Etanchéité sur bac acier et bardage » est infructueux. Une nouvelle consultation va être lancée.

Montant global des 10 lots : **417.906,90 €HT**

La liste des différents lots avec le nom des entreprises et le montant des travaux ont été distribués à l'ensemble des Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil approuve le choix de la Commission et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et à lancer une nouvelle consultation, par appel d'offres ouvert, pour le lot n°4.

➤ Mobilier – bureau (accueil bis) de la Mairie

Montant du devis GUILBERT : **1 524 €HT**

Approbation à l'unanimité.

Dossiers traités en commission PATRIMOINE

Approbation à l'unanimité sur tous ces dossiers :

- ☞ **Camping – rambardes** – Entreprise BOULAY – 4.540 € HT
- ☞ **Camping – abri conteneurs** – Entreprise DOUTRE – 2.587 € HT
- ☞ **Eglise – trous de boulins** – Entreprise BONNEL – 10.812,96 € HT
- ☞ **Eglise – paratonnerre** – Entreprise GOUGEON – 5.288 € HT
- ☞ **Eglise – coffret parafoudre** – Entreprise GOUGEON – 796 € HT
- ☞ **Mairie – occulus sur les portes** – Entreprise MICHEL – 1.050 € HT
- ☞ **Piscine – bâches et enrouleurs** – *passage au conseil de mai*

Des devis ont été réalisés, mais avant tout engagement, la commune souhaite se rendre à SEICHES où la piscine ferme afin de voir l'état de ce matériel et envisager, si besoin est, une acquisition. Ce sujet sera traité lors d'un prochain Conseil.

- ☞ **Salle la Mare aux Coqs – rénovation électrique** – SIPECT – 4.251,58 € HT
- ☞ **Salle la Mare aux Coqs – raccordement GAZ** – EDF GDF – 1.012 € HT
- ☞ **Square des Villes Jumelées – bancs et poubelle** – DOUTRE - 1 785.70 € HT

Dossiers traités en commission VOIRIE

Approbation à l'unanimité sur les dossiers suivants :

- ☞ **Landes 5 – Inspection télévisée et tests d'étanchéité**
Après consultation auprès de 4 entreprises, il est proposé de retenir l'entreprise JAN pour un montant HT de 1.485 €
- ☞ **Boulevard Halligon – plateau piétonnier – réactualisation maîtrise d'œuvre**
Cabinet BRANCHEREAU – 2.387 € HT
- ☞ **Quai d'Anjou et de Bretagne – branchement EP** – Entreprise DURAND – 1.796 € HT
- ☞ **Le Pont – candélabres** – SIEMML – 1.425,12 € HT
- ☞ **Rue des Sources – travaux télécommunications** – SIEMML – 984,24 € HT
- ☞ **Rue de la Maréchalerie – assainissement** – SAUR – 259,67 € HT
- ☞ **Rue de la Pièce Neuve – assainissement** – SAUR - 494,17 € HT
- ☞ **Landes 5 – Prestation Conseil France Telecom** – 1.012 € HT
- ☞ **Landes 5 – Sous-traitance de DURAND vers POUTEAU** – 9.333 € HT

⇒ COMMISSION PERSONNEL

- Demande « mise en disponibilité » d'un agent du service technique

Demande « pour convenance personnelle » d'une durée d'un an.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion a donné un avis favorable.

Approbation à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil que cette vacance interviendrait courant mai. Une recherche d'emploi pour un contrat à durée déterminée d'un an va être lancée, en concertation avec le service technique.

⇒ COMMISSION URBANISME

- Landes 5 – modification du parcellaire et modification réglementaire

Ce dossier a été étudié en commission.

M. le Maire et M. Boisramé en font la présentation au Conseil.

Ces modifications portent à la fois sur des modifications de surface pour certains lots et des compléments dans le cahier des charges, notamment sur les implantations de constructions par rapport à la voie.

Approbation à l'unanimité.

La modification sera déposée prochainement à la DDE, après vérification du parcellaire par le géomètre sur 2 parcelles.

M. Godicheau, comme l'ensemble du conseil, s'étonne que l'architecte, dans son premier plan, n'ait pas tenu compte de l'implantation de l'ancienne décharge, et en particulier de l'emprise de l'ancienne voie SNCF.

➤ Le Bocage –règlement des indemnités aux expropriés

M. le Maire et Mme Jemin informent le Conseil que le Trésorier Payeur sollicite une délibération du Conseil Municipal confirmant le mode de versement des indemnités, pour les propriétaires et pour le locataire.

Concernant les propriétaires, l'intégralité de la somme sera versée sur le compte CARPA de leur avocat ou à la Caisse des Dépôts.

Concernant le locataire, une partie des sommes dues sera versée sur le compte CARPA de son avocat (montant proposé par le commissaire du gouvernement et accepté par la commune) et la différence de la somme avec le montant prononcé dans le jugement sera consignée à la Caisse des Dépôts et Consignations (la commune ayant fait appel du jugement).

Un courrier sera adressé par la Mairie à chacune des personnes concernées.

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : M. Boisramé

- Le Bocage : possibilité de pouvoir vendre 2 parcelles jumelées avec l'implantation d'une seule maison.
- Demande pour vente de pizzas sur la voie publique : la commission demande un temps de réflexion. Ce dossier sera présenté au prochain Conseil.
- Analyse des différents documents d'urbanisme : DIA, CU, PC

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : E. Perrault

Fête de la musique – Subventions sollicitées par des associations sportives extérieures accueillant des Lionnais (la commission est défavorable – Le Lion accueille également des personnes extérieures) – Analyse de demandes ponctuelles – Informations sur différentes réunions – Rencontre Ecole de Musique ; Ecole de Danse avec la Communauté de Communes sur le projet 2007 « Musiques et danses baroques » – Occupation des salles (gestion des plannings).

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE et TOURISME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : A. Brin

Journal du Lion des mois de mai et juin (dossier central sur le budget) – Site Internet (formation en cours) avec projet d'une soirée d'inauguration officielle – CR des 2 dernières rencontres (Nouveaux arrivants et jeunes Majeurs) : quelques petits points dans le déroulement à modifier – Futures illuminations de la rue du G. Leclerc (achat ou location) – Comptes-rendus de différentes réunions.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : J.F. Bonsergent

Travail de la commission « action sociale »

Nomination de Melle Sophie HUMEAU au Centre Social du Segréen - (chèque détente – atelier santé – organisation de la semaine petite enfance) – Vote du

compte administratif 2005 à l'unanimité ainsi que du budget primitif 2006 (dont une copie a été déposée dans le dossier des Conseillers) – Etude des demandes d'aides particulières.

M. Bonsergent annonce que désormais sa commission se réunira le 3^{ème} mardi de chaque mois.

Le Fonds de Solidarité Logement est désormais géré par le Conseil Général, qui doit traiter la prise en charge de certaines factures d'énergie, eau et téléphone.

Nombre d'inscrits à l'ANPE en février : 60 hommes et 86 femmes.

Travail de la commission « logement »

Propositions pour 3 logements : T2 (Cour des 3 Marchands) – T3 (Impasse de la Grande Chaussée) et T5 (Impasse de la Grande Chaussée).

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : J.P. Rousseau

Accès près de l'hippodrome – Eclairage du pont – Demande éclairage supplémentaire à l'angle du Quai d'Anjou et de la rue du G. Leclerc – Travaux des Landes 5 (3 jours d'intempérie) – Aménagement de sécurité Boulevard Halligon – Rencontre avec les riverains du quai d'Anjou – Réunion pour la réception des travaux du quai d'Anjou – Entretien du réseau électrique (une rencontre avec le SIEMML sera programmée afin de connaître le contenu de cet entretien annuel)

▪ Réfection de la chaussée entre la Grange et le rond point Savard : 24 au 28 avril.

▪ Arrêté pour la sécurité des agents gaziers et électriciens

L'Association des Maires demande aux communes de prendre un arrêté permanent autorisant les services à mettre en place la signalisation nécessaire.

Approbation à l'unanimité.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : R. Cadot

Dates ouverture et fermeture camping (27/05 au 09/09) et piscine (01/06 au 30/08) ainsi que la modification des règlements – Sélection du Maître Nageur : M. PERRAUDEAU qui sera rémunéré à l'indice brut 450 et du Surveillant de baignade : embauché pour les mois de juillet et août avec une rémunération à l'indice brut 347 – Aménagements nouveaux à prévoir à la piscine (ancrages supplémentaires – rangements pour chaussures – location de barnum pour servir de vestiaires) – Point sur les travaux de la Salle de la Mare aux Coqs – Devis en cours pour acquisition ou location d'un nouveau photocopieur (ce dossier sera présenté lors d'un prochain conseil).

⇒ QUESTIONS DIVERSES

➤ Avis du Conseil Municipal sur le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière au lieu-dit « Chauvon » par l'entreprise S.A. Luc DURAND.

Avis favorable à l'unanimité.

➤ M. le Maire donne quelques informations sur l'avancement des travaux de la place Jean XXIII et informe que le projet a été transmis au Crédit Agricole concernant la transaction pour le terrain. Nous attendons la réponse.

➤ Projet de recensement

M. le Maire informe que les services ont fait le nécessaire concernant les recherches. Désormais une commission d'élus se réunira afin de comptabiliser les nouveaux arrivants : jeudi 13 avril à 18 H 30.

M. Fourmault s'étonne de ce travail en amont.

Avec l'autorisation de M. le Maire, Mme Jemin donne lecture des 2 conditions nécessaires pour l'organisation d'un tel recensement :

- augmentation de population (totale et fictive), calculée sur les logements neufs, au moins égale à 15% de la population totale issue du recensement général de mars 1999

Le champ du recensement complémentaire étant limité aux logements neufs, les naissances intervenues dans les familles n'habitant pas lesdits logements n'entrent pas en compte pour le calcul de l'augmentation de la population.

Dans les logements neufs sont recensées toutes les personnes qui y habitent, mais ne comptent en augmentation de la population légale que celles qui habitaient une autre commune à la date du dernier recensement général et les enfants nés depuis cette date.

Dans les logements en chantier, c'est-à-dire dont les fondations sont coulées, qui ne sont pas encore achevés, une population fictive est attribuée.

Les logements achevés et non occupés au 1^{er} octobre 2006 ne pourront être retenus pour l'attribution d'une population fictive.

- nombre total de logements neufs ou en chantiers au moins égal à 25.

M. le Maire souhaite que ce comptage puisse se faire au préalable afin de constater si les objectifs sont atteints ou non.

➤ Commission cimetièrè

Une rencontre est fixée le 11 avril à 17 H avec les membres de la commission afin d'analyser les offres.

M. le Maire et les Adjointes fixent les dates des prochaines commissions.

Clôture de la séance à 22 H 30.